

Cartographie des métiers – 3^{ème} cycle

L'ANFH AURA vous propose de réaliser **la cartographie des métiers** de votre établissement.

Cette démarche s'inscrit dans votre politique RH d'attractivité et de fidélisation.

Vous aurez désormais la possibilité d'actualiser gratuitement la cartographie une fois par an, entre le 1er mars et 31 mai.

En vous engageant dans cette démarche, vous bénéficierez d'un accompagnement de la part du cabinet spécialisé BVA, pour la collecte et le traitement de vos données, cela vous permettra d'obtenir des indicateurs très précis (pyramides des âges, tableaux de bord par métier...).

Vous pourrez aussi contribuer à mettre en évidence les métiers en tension et, pour les établissements hospitaliers, les besoins en personnels médicaux aujourd'hui, à 3 et 5 ans.

Pour bénéficier de ces prestations, vous devez nécessairement vous engager dans cette cartographie régionale 2024 en complétant ce formulaire et en le retournant par mail, signé, à votre délégation ANFH.



Lettre d'engagement

1) Code établissement ANFH (AUV000 / RHO000 / ALP000) : _____

2) Etablissement (Nom + Ville) : _____

Représenté par :

3) Nom du directeur de l'établissement : _____

4) Prénom du directeur de l'établissement : _____

5) Mail du directeur de l'établissement : _____

6) Téléphone : _____

En sa qualité de directeur

Engage son établissement dans la participation au projet de cartographie régionale des métiers de l'ANFH AURA.

En retournant cette lettre d'engagement, mon établissement s'engage à :

- Fournir à l'ANFH, par l'intermédiaire d'une plateforme web sécurisée par BVA, les données-métiers des agents de la FPH (PNM)
- Répondre à une enquête sur les difficultés de recrutement ;
- Participer au recueil des spécialités en tensions et des besoins en personnels médicaux (PM) aujourd'hui, à 3 ans et 5 ans, si votre établissement relève du sanitaire (CHU, EPSM ou CH) ;
- Respecter le délai prévu pour la fourniture des données.

En contrepartie de ces engagements, l'établissement bénéficie de :

- Un webinaire d'information et de l'appui en ligne du prestataire BVA (mail et téléphone) ;
- Une restitution de sa propre cartographie et de ses indicateurs métiers, et de leur positionnement par rapport aux indicateurs régionaux, territoriaux et sectoriels, dans le cadre d'un accès au croiseur de données (Microsoft Power BI) ;
- La possibilité de mettre à jour annuellement sa cartographie des métiers (PNM) en totale autonomie dans les 3 prochaines années.

Interlocuteurs au sein de l'établissement

Le Directeur des Ressources Humaines pour répondre à l'enquête sur les difficultés de recrutement des personnels non médicaux :

7) Nom du DRH de l'établissement : _____

8) Prénom du DRH de l'établissement : _____

9) Mail du DRH de l'établissement : _____

10) Téléphone : _____

Référent cartographie des métiers dans l'établissement – Personnel Non Médical :

11) Nom du référent cartographie des métiers : _____

12) Prénom du référent cartographie des métiers : _____

13) Mail du référent cartographie des métiers : _____

14) Téléphone : _____

15) Catégorie de l'établissement :

CHU

CH

CHS

GCS

EHPAD

HANDICAP

ENFANCE

Uniquement pour les CHU, CH, et CHS, le Directeur des Affaires Médicales pour répondre à l'enquête sur les difficultés de recrutement des Personnels Médicaux :

16) Nom du DAM de l'établissement : _____

17) Prénom du DAM de l'établissement : _____

18) Mail du DAM de l'établissement : _____

19) Téléphone : _____

Référent cartographie des métiers dans l'établissement – Personnel Médical :

20) Nom du référent cartographie des métiers : _____

21) Prénom du référent cartographie des métiers : _____

22) Mail du référent cartographie des métiers : _____

23) Téléphone : _____

Fait à _____ Le _____

Signature du chef d'établissement ou de son représentant
+ cachet établissement